



## **Les 10 règles du skieur**

1. **RESPECT D'AUTRUI** : tout skieur et snowboarder doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.
2. **MAÎTRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT** : tout skieur et snowboarder doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.
3. **MAÎTRISE DE LA DIRECTION** : le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.
4. **RESPECT DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION** : tout skieur et snowboarder doit respecter le balisage et la signalisation.
5. **DÉPASSEMENT** : le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et snowboarder dépassé.
6. **MONTÉE ET DESCENTE À PIED** : le skieur et snowboarder qui monte ne doit utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur et snowboarder qui descend à pied.
7. **STATIONNEMENT** : tout skieur et snowboarder doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute le skieur et snowboarder doit dégager la piste le plus vite possible.
8. **PÉNÉTRER ET S'ENGAGER SUR LA PISTE AINSI QUE VIRER VERS L'AMONT** : Tout skieur et snowboarder qui pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.
9. **ASSISTANCE** : En cas d'accident tout skieur et snowboarder doit prêter secours.
10. **IDENTIFICATION** : tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.